

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1861)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Arnaud Leroy

ARTICLE 41

Substituer à l'alinéa 3 les trois alinéas suivants :

« *Art. L. 5724-3.* – Pour l'application du titre IV du livre IV à Mayotte :

« 1° À l'article L. 5444-1, les mots : « aux articles L. 1221-13 et L. 1221-15 du code du travail » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 620-3 du code du travail applicable à Mayotte » et les mots : « aux articles L. 3171-3, L. 8113-4 et L. 8113-5 du même code » sont remplacés par les mots : « à l'article L. 610-8 du code du travail applicable à Mayotte » ;

« 2° À l'article L. 5444-3, les mots : « L. 1221-13 du code du travail » sont remplacés par les mots : « L. 620-3 du code du travail applicable à Mayotte ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.